

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 19 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juillet, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, convoqués pour la seconde fois par courrier en date du treize juillet deux mille dix-huit, se sont réunis en mairie de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : Jean-Jacques MARTINEZ, Didier MEDA, Nicolas CALMES, Denis BOYER, Régis GRANGE, Cécile PECHOULTRES, Maurice GALY, Jean-Louis GAY, Chantal GILAMA, Colette SUZANNE, Pierre VIEL, Philippe LACAZE, Paul FRANQUINE, François VANDERSTRAETEN, Jean-Louis CAUHAPE, Francis BOY, Jean-Claude COURNEIL.

Suppléants : Denis BEZIAT, Amédée LABORDE.

Excusés : Michel RUEDA, Jean-Pierre DUPRAT, Jean-Marc BERGIA, Serge DESCADÉILLAS, Michel LACAY, Georges GATEIN, Joël CAZAJUS, Jean-Claude ROUANE, Thomas DZIEDZIC, Jean-Loup BASTIEN, Henri DEJEAN, Marie-Claire FAUSTINI, Daniel LEBLANC, Pascale MESBAH LOURDE, Denis TURREL, Maryse VEZAT-BARONIA, Sébastien MERIC, Stéphane CORATO, Pierre LOPEZ, Anne-Marie VIGNEAUX, Yvon LASSALLE, Laurent PANIFOUS, Francine PONT FASSEUR, Rosine MOREAUD, Olivier RUMEAU, Jean-Pierre BERGER, Véronique GRANDET, Claude LLUIS, Jean LABORDE, Claudine SACILOTTO, Jean-Claude RIVES, Marie GILAMA, Jean-Luc COURET, Jacques HORTOLA, Christian PORTA, Dominique DUFOSSE, Lydia BLANDINIÈRES, Christian GROS, Agnès TEYSSEYRE, Thierry SIRGANT, Rolande MARTINEZ, Philippe JALOUX, Roger BUFFA, Jean-Paul DEJEAN, Sébastien SOUBIES, Christian ROUZAUD, Hervé FRANQUINE.

Monsieur le Président invite les délégués à une minute de silence en hommage au Député Alain FAURÉ dont les obsèques se tenaient le matin même.

Monsieur le Président, ouvre la séance à quatorze heures dix et rappelle que le Comité syndical siège ce jour sans avoir à respecter le quorum, suite à la réunion du 12 juillet.

Monsieur le Président remercie Patricia BRUCHET, Directrice adjointe de la DDT de l'Ariège, qui participe à cette réunion pour aborder le PAPI d'intention.

Monsieur le Président invite les Vice-présidents à participer au Comité de pilotage du PAPI Lèze, le 26 juillet 2018 à 9h30 à Saint Sulpice sur Lèze.

Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

18/23 Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2018

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 mai 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 mai 2018.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe des décisions prises en vertu de la délégation du Comité syndical :

- Affermissement des deux tranches conditionnelles du marché de travaux d'aménagement du lac de Saint Ybars avec le groupement BUESA-NAUDIN-DINGER, pour un montant de 16 000 €HT.

18/24 PAPI d'intention

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Comité technique du PAPI Lèze s'est réuni le 14 juin à Muret.

Monsieur le Président explique que le SMIVAL a reçu des orientations divergentes entre la DREAL et la DDT de l'Ariège au sujet des mesures individuelles de réduction de vulnérabilité et en particulier leur caractère obligatoire dans les PPRI. Il rappelle la double peine des sinistrés qui subissent déjà les inondations et voient la perte de valeur des biens immobiliers. Il rappelle qu'aucun autre grand financeur (Région, Départements) ne prévoit à ce jour de financements aux particuliers. Avec l'instauration de la compétence GEMAPI, il est nécessaire d'associer l'ensemble des Communautés de communes et d'agglomérations.

Concernant les batardeaux, des exemples sur le terrain montrent la difficulté à poser les batardeaux. Ainsi chez les particuliers, des exemples montrent la difficulté à poser les batardeaux dans des délais très brefs. Au niveau de l'entreprise Initial, malgré la digue construite par le SMIVAL et la Mairie de Lézat sur Lèze, l'entreprise a été inondée par la crue du 16 juillet car les batardeaux n'ont pas été posés par l'entreprise. Avec des crues très rapides la pose des batardeaux est particulièrement délicate. Monsieur le Président souhaiterait que les aspects humains et psychologiques soient mieux pris en compte. Il rappelle que le SMIVAL n'est pas opposé aux batardeaux mais souhaite expérimenter, faire un bilan et ensuite, si c'est concluant, généraliser. Il déplore que l'État restreigne les capacités de décision des élus locaux.

Jean-Claude COURNEIL précise que lors de la crue du 16 juillet, la Lèze est montée de 5m en une heure. Avec cette rapidité et un maintien prolongé de la vigilance inondation en vert, les batardeaux qui doivent fermer la digue n'ont pas pu être posés malgré la présence de trente employés dans l'usine Initial.

Francis BOY constate qu'entre le Fossat et Lézat, le système de prévision des crues ne prend pas en compte les apports du Latou et des autres affluents de la Lèze. Il souhaiterait que les apports intermédiaires soient mieux pris en compte dans le dispositif de prévision.

Colette SUZANNE souhaiterait renommer le PAPI Lèze en PAPI de la vallée de la Lèze, car il faut aussi gérer les affluents comme le Barrique qui descend à très grande vitesse. Les pluies sont désormais tropicales et il faut raisonner autrement, plus globalement, au niveau du Ministère.

Jean-Claude COURNEIL, Jean-Louis GAY et Paul FRANQUINE partagent cette nécessité de travailler sur les versants

Francis BOY invite à réinterroger le système agricole, notamment les ballots de paille qui restent dans les champs, qui sont emportés et bouchent les exutoires.

Régis GRANGE déplore les déchaumages avant la saison.

Paul FRANQUINE s'énerve que depuis des années quelque chose ne va pas. Autrefois les crues étaient lentes à arriver, alors que désormais elles mettent moins de deux heures à descendre. Il a encore pris un bouillon d'un mètre cinquante cette fois-ci. Il veut des actions et demande que les prises de parole du Comité syndical soient remontées à la hiérarchie de Patricia BRUCHET.

Denis BEZIAT explique que pour éviter les incendies, il est préconisé de temporiser avant de rentrer les balles rondes.

Monsieur le Président considère que les problèmes sont mondiaux. Il invite les Délégués à donner leur avis sur la pertinence de la pose des batardeaux.

Nicolas CALMES rappelle que les habitations installées en zone inondable l'ont été avec un avis favorable de l'État sur les permis de construire. Les haies visant à retenir les écoulements ont été très complexes à valider car 200 m de haies étaient refusés par les services de la DDT. Sur le Latou, il aurait été pertinent de réaliser un ouvrage écrêteur qui aurait été efficace pour la crue du 16 juillet. Sur un tel épisode, les protections collectives auraient été utiles, davantage que les protections individuelles. Concernant la stratégie concernant à céder à la crue, il ne peut pas imaginer qu'on laisse sciemment l'eau pénétrer dans les maisons. Chaque matin, en juillet, personne ne pense à poser ses batardeaux quand la rivière n'est qu'à 1m de haut. La mise en accessibilité pour les personnes vulnérables ne sera pas compatible avec la pose de batardeaux. Sollicité par les administrés, il tient à préciser que le SMIVAL ne peut faire aujourd'hui que ce que l'État donne comme orientation. Avec les batardeaux, on ne prend pas en compte les routes, les fossés. Il déplore une vision à court terme et invite à envisager des projets à long terme.

Monsieur le Président rappelle que les études menées par le SMIVAL ont amené à proposer une stratégie évaluée à plus de vingt millions d'euros, mais à long terme. Mais l'État n'a pas les moyens d'aller vers ces opérations. Il déplore une société à plusieurs vitesses où les crises écologiques touchent préférentiellement les populations les plus vulnérables. Pour les batardeaux, il souhaiterait que ce soit sur la base du volontariat. Le SMIVAL peut faire les diagnostics, et éventuellement aider par une subvention basée sur des critères sociaux.

A l'invitation de Monsieur le Président du SMIVAL, Patricia BRUCHET prend la parole. Elle décrit l'étendue des missions de la DDT, dont la politique de l'eau, mais dans un contexte de réduction de personnels. Désormais les services de l'État n'ont plus les missions de maîtrise d'ouvrage ni d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle intègre une situation complexe. Elle rappelle que le propriétaire riverain est responsable de l'entretien régulier des cours d'eau. La compétence eau était relativement floue, avec les propriétaires riverains, les collectivités, les départements. Les syndicats de bassin versant, souvent créés bien avant la GEMAPI, interviennent de manière cohérente à l'échelle hydrographique. Le choix des législateurs a été de confier la compétence GEMAPI aux Communautés de communes, avec la possibilité de transférer cette compétence à un syndicat. Le rapprochement des milieux aquatiques et de la prévention des inondations apparaît pertinent pour prévenir les inondations. Elle souligne les situations extrêmes rencontrées entre sécheresse en 2017 et inondation en 2018. L'État intègre les changements climatiques, par exemple au travers du Comité de bassin Adour Garonne, qui a validé un plan d'adaptation au changement climatique intégrant des mesures quantitatives et qualitatives. Ce travail sur l'eau croise les échelles administratives, et les thématiques : agriculture, transition écologique et cohésion des territoires. En tant que service interministériel, le rôle de la DDT est aussi de faire remonter les messages du territoire. L'axe majeur, c'est le développement durable qui articule l'humain, le développement économique et l'environnement. Au travers du PAPI de la Lèze, le SMIVAL propose une combinaison unique d'actions, adaptée au territoire. L'État élabore les plans de prévention des inondations, pour quantifier à l'échelle communale les risques d'inondation et d'encadrer l'urbanisme pour éviter d'aggraver le risque. Cependant, en situation de crise, certains comportements sont inadaptés et il est difficile d'atteindre le risque zéro. Avec les nouvelles connaissances, les nouveaux outils, les cartographies, les

modélisations, la connaissance des risques s'est améliorée et les zones définies dans les PPR sont affinées et peuvent changer de catégorie. Dans le cadre du PPR, l'objectif de l'État est d'améliorer la protection des populations.

L'urgence du jour est de valider un PAPI d'intention et de ne pas décaler l'examen en commission inondation de bassin. Les actions du PAPI d'intention proposent de travailler sur l'amélioration de la prévision, de l'alerte. Patricia BRUCHET n'oppose pas les actions collectives et individuelles. Elle rappelle qu'un casier écrêteur peut être efficace, mais il faut examiner le rapport coût-bénéfice. Le casier d'Artigat, évalué à 4,5 millions d'euros, n'abaisserait le niveau que de 40 cm et n'aurait rien apporté pour la crue de juillet 2018. Pour les ouvrages collectifs, l'État, les Conseils régionaux et départementaux demandent que les études complémentaires à lancer à hauteur de 120 k€ soient réalisées au fur et à mesure, pour éviter l'envolée des coûts.

Patricia BRUCHET rappelle les impacts négatifs de ce type d'ouvrages écrêteurs, tels que l'imperméabilisation et les contraintes de réalisation. Pour les ouvrages individuels de protection, elle souligne qu'à la demande collective de l'État, des deux Conseils Départementaux et de la Région, une étude pré-opérationnelle est prévue pour examiner le cadre d'intervention des collectivités sur les batardeaux. Un achat groupé pourrait être réalisé pour réduire les coûts des batardeaux.

Monsieur le Président explique que les élus locaux ont une vision globale.

Jean-Claude COURNEIL s'étonne que depuis 2003, les études s'enchainent. Il souhaiterait des réalisations.

Patricia BRUCHET précise que de nombreuses compétences en matière d'urbanisme ont été transférées aux collectivités. Interrogée par Nicolas CALMES, elle explique qu'il faut préciser la mise en œuvre et les responsabilités de certaines mesures, notamment l'implication du SMIVAL. L'installation des batardeaux est de la responsabilité du propriétaire.

Monsieur le Président rappelle l'ensemble des opérations réalisées, à hauteur de 3,6 millions d'euros, sur la vallée dans le cadre du PAPI Lèze sur la période 2006-2016.

Patricia BRUCHET invite à intégrer la réflexion sur les risques dans les PLUI et dans la conception des aménagements d'urbanisation.

Cécile PECHOULTRES explique les lourds dégâts subis par le monde agricole lors de la crue du 16 juillet. Elle déplore l'urbanisation et le busage des fossés qui aggravent les débordements. Elle invite aussi à un meilleur entretien des fossés.

A l'invitation de Monsieur le Président, Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL, rappelle que le PAPI est une opération contractuelle entre l'État et les collectivités. Depuis un an, les services du SMIVAL travaillent avec ceux des DDT et des co-financeurs pour proposer un programme de PAPI d'intention. Dans le nouveau dispositif instauré par la loi de finances pour 2018, le gouvernement a instauré la possibilité d'un financement par le fonds Barnier des travaux de réduction de vulnérabilité réalisé de façon volontaire, dès lors que ceux-ci sont inscrit dans un PAPI. Lors de la réunion du 5 juillet, la DREAL ouvrait la possibilité d'un financement par le fonds Baroner, dans le cadre du PAPI d'intention pour expérimenter le dispositif. Mais les services de la DDT s'y opposent et revient à une stratégie de mesures rendues obligatoires dans le PPRI, ce qui est défavorable pour les populations de la vallée.

Patricia BRUCHET explique que l'urgent c'est de valider le PAPI d'intention et que les modalités de réalisation des travaux chez les particuliers seront examinées dans le cadre de l'étude du cadre administratif, puis, le cas échéant, rendus obligatoires par les PPRI. Elle souligne qu'elle est intervenue aujourd'hui suite à une saisine ce matin du Président

Monsieur MARTINEZ et que d'autres échanges seront nécessaires pour apporter des explications sur la posture de la DDT. Les services de la DDT et elle-même se rendront disponibles pour d'autres réunions.

Nicolas CALMES note que les études sur les protections collectives continueront et un terrain d'entente doit pouvoir être trouvé avec les propriétaires.

Francis BOY souhaite que le SMIVAL continue le PAPI.

A l'invitation de Monsieur le Président, Pauline QUINTIN, chargée de prévention au SMIVAL, explique les principales évolutions récentes du projet de PAPI d'intention :

- Prolongation d'un an du PAPI d'intention,
- Augmentation de l'autofinancement,
- Ajout d'une action pour définir le cadre de mesures individuelles.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Comité syndical d'adopter la nouvelle version (H) du PAPI d'intention en prévision du Comité de pilotage qui se réunira le 26 juillet.

Vu les délibérations 17/08 du 4 avril 2017, 18/11 du 23 mars 2018, 18/19 du 23 mai 2018,

Vu le rapport d'évaluation du PAPI 2006-2016,

Vu le dossier projet de PAPI d'intention modifié suite au Comité technique du PAPI Lèze du 14 juin 2018 et à la réunion technique avec la DREAL Occitanie du 5 juillet,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE que le projet de PAPI d'intention précise le cadre de travail pour la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, GEMAPI, en vallée de la Lèze, sur la période 2019 – 2021,

APPROUVE le dossier de projet de PAPI d'intention modifié (version H),

DEMANDE à Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin de bien vouloir examiner ce projet de PAPI d'intention pour labellisation.

Lac de Saint Ybars : modification du plan de financement

Concernant le lac de Saint Ybars, Francis BOY explique que c'est un dossier énorme et il remercie le SMIVAL et ses agents de l'avoir accompagné sur cette opération. Il se félicite que les travaux aient tenu durant la crue.

A l'invitation de Monsieur le Président, Thomas BREINIG explique que l'aménagement du lac de Saint Ybars a été initialement considéré comme non recevable par la DDT de l'Ariège. Après expertise du dossier, la Région Occitanie vient d'informer que ce dossier est éligible aux financements Leader. En effet la contribution respective de chaque collectivité correspond à l'autofinancement au titre de chaque compétence. L'instruction du dossier est donc reprise. Il n'y a donc pas lieu à ce jour de procéder à une modification du plan de financement.

18/25 Lac de Saint Ybars : recours à l'emprunt

Monsieur le Président informe le Comité syndical de l'avancement des travaux au lac de Saint Ybars. Il rappelle au Comité syndical que le SMIVAL assure le préfinancement de l'opération avant la perception des aides extérieures de l'État, de la Région, du Département de l'Ariège, la part d'autofinancement de la Commune et le FCTVA. Afin d'assurer ce préfinancement, et au-delà de la délégation initialement consentie, il invite

le Comité syndical à l'autoriser à contracter un prêt relais et un emprunt long terme pour la part d'autofinancement du SMIVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents (ou selon le vote suivant : voix pour, voix contre et abstentions),

APPROUVE le recours à :

- un prêt relais, pour un montant maximal de 430 000 € sur 24 mois,
- un prêt moyen terme de 6 000 € sur 5 ans.

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser ces emprunts auprès d'un organisme bancaire et réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

18/26 Amortissement

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que le SMIVAL est intervenu sur la construction de la digue d'Initial en apportant une subvention pour compte de tiers à hauteur de 38 492,76 €, qu'il convient d'amortir.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'amortir la somme de 38 492,76 € inscrite au compte 204148 à partir de 2019, sur une durée de 6 ans.

18/27 Motion sur les financements de l'Agence de l'eau

Monsieur le Président informe les délégués syndicaux que l'Agence de l'eau n'a pas encore instruit les demandes d'aides du SMIVAL au titre des opérations de travaux 2018 pour l'entretien régulier des rivières et la plantation de haies. Les informations transmises par les services de l'Agence laissaient craindre une absence de financements pour 2018, ce qui représente un manque à percevoir de l'ordre de 72 500 € sur le budget primitif 2018. Monsieur le Président informe le Comité syndical du courrier adressé au Président du Comité de bassin pour solliciter son soutien sur les opérations 2018. Ces baisses de soutien financier s'inscrivent dans un contexte de ponctions répétées de l'État sur les budgets de l'Agence de l'eau et d'instauration par l'Agence de l'eau de multiples appels à projets. Le XI^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau, qui va être adopté courant 2018, fixera la hauteur des financements pour les années à venir.

A l'invitation de Monsieur le Président, Thomas BREINIG explique que l'Agence de l'eau vient, le matin-même, d'informer que les opérations d'investissement 2018 du SMIVAL devraient en fin de compte être subventionnées par l'Agence de l'eau, avec une décision à venir en septembre.

Vu le courrier adressé par Monsieur le Président au Président du Comité de bassin Adour Garonne,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DEPLORE la baisse des crédits disponibles pour les actions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, malgré un affichage national en faveur de la prise en compte de la biodiversité,

DECIDE, en fonction des crédits affectés par les co-financeurs, de déroger au programme pluriannuel de gestion en priorisant les travaux 2018 sur l'entretien de la traversée des bourgs,

DEMANDE au Comité de bassin et à l'Agence de l'eau Adour Garonne le maintien de leur politique d'intervention en faveur des actions menées par le SMIVAL sur la gestion des

milieux aquatiques, en particulier l'entretien régulier des cours d'eau et la plantation de haies, ainsi que le respect des engagements antérieurs pris au titre du programme pluriannuel de gestion acté en septembre 2014.

18/28 Délibération modificative de crédits

Monsieur le Président propose au Comité syndical de modifier les crédits 2018 pour :

- acter la baisse des subventions de l'Agence de l'eau en recettes d'investissement,
- réduire les dépenses sur les travaux d'entretien régulier et la plantation de haies,
- recourir à un prêt relais et à un emprunt long terme pour assurer l'autofinancement au lac de Saint Ybars.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'inscrire au budget 2018 du SMIVAL les crédits suivants :

En recettes d'investissement

1641	Emprunt Lac Saint Ybars	6 000 €
1641	Prêt relais Lac Saint Ybars	430 000 €

En dépenses d'investissement

1641	Prêt relais Lac Saint Ybars	436 000 €
------	-----------------------------	-----------

En dépenses de fonctionnement

6611	Charges financières	1 300 €
022	Dépenses imprévues	- 1 300 €

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président remercie les délégués et lève la séance à seize heures trente.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

- 18/23 Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2018*
- 18/24 PAPI d'intention*
- 18/25 Lac de Saint Ybars : ligne de trésorerie et emprunt*
- 18/26 Amortissement*
- 18/27 Motion sur les financements de l'Agence de l'eau*
- 18/28 Délibération modificative de crédits*

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Francis BOY

Jean-Jacques MARTINEZ

milieux aquatiques, en particulier l'entretien régulier des cours d'eau et la plantation de haies, ainsi que le respect des engagements antérieurs pris au titre du programme pluriannuel de gestion acté en septembre 2014.

18/28 Délibération modificative de crédits

Monsieur le Président propose au Comité syndical de modifier les crédits 2018 pour :

- acter la baisse des subventions de l'Agence de l'eau en recettes d'investissement,
- réduire les dépenses sur les travaux d'entretien régulier et la plantation de haies,
- recourir à un prêt relais et à un emprunt long terme pour assurer l'autofinancement au lac de Saint Ybars.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'inscrire au budget 2018 du SMIVAL les crédits suivants :

En recettes d'investissement

1641	Emprunt Lac Saint Ybars	6 000 €
1641	Prêt relais Lac Saint Ybars	430 000 €

En dépenses d'investissement

1641	Prêt relais Lac Saint Ybars	436 000 €
------	-----------------------------	-----------

En dépenses de fonctionnement

6611	Charges financières	1 300 €
022	Dépenses imprévues	- 1 300 €

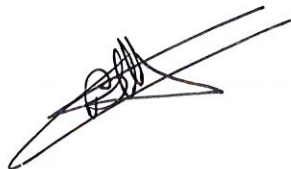
Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président remercie les délégués et lève la séance à seize heures trente.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

- 18/23 *Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2018*
- 18/24 *PAPI d'intention*
- 18/25 *Lac de Saint Ybars : ligne de trésorerie et emprunt*
- 18/26 *Amortissement*
- 18/27 *Motion sur les financements de l'Agence de l'eau*
- 18/28 *Délibération modificative de crédits*

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY



Le Président,

Jean-Jacques MARTINE

